

Opinions et perceptions sur les drogues en 2018

Alex Brissot, Stanislas Spilka

L'OFDT réalise régulièrement depuis 1999 (Beck, 2000) une Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP). Son cinquième exercice s'est déroulé entre novembre et décembre 2018 auprès de 2 001 adultes interrogés par téléphone (Spilka, 2019). Cette enquête a été élaborée dans une double perspective : observer l'évolution des opinions de la population française et documenter les représentations sociales autour d'enjeux d'actualité (perception des risques liés à la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis, opinions sur la législation en vigueur et les salles de consommation à moindre risque). La mesure d'une opinion ou d'un jugement de valeur est à considérer avec précaution. En effet, cette quantification fige un « objet » qui, par sa nature, est susceptible de varier selon le contexte sociopolitique, l'écho médiatique de certains événements et le degré de connaissance des répondants sur la question¹.

Le tabagisme et l'abus d'alcool toujours considérés comme posant davantage de problèmes que les drogues illicites

Les usages des deux substances licites continuent d'être perçus par une majorité des enquêtés comme celles posant le plus de problèmes à la société française (les problèmes potentiels n'étant pas explicités dans la question). Ainsi, deux tiers des personnes interrogées (65 %) adhèrent à l'opinion selon laquelle « l'abus d'alcool pose plus de problème à la société que l'usage de drogues (illicites) » et plus de la moitié (55 %) le pensent pour le tabagisme (tableau 1). Ces proportions sont restées inchangées entre 2013 et 2018 (Tovar, 2013).

1. Il convient de signaler également que la méthode des quotas utilisée ici, comme pour la plupart des enquêtes d'opinion, repose sur une assise théorique limitée qui appelle à interpréter avec prudence les résultats et leur généralisation à l'ensemble de la population.

Tableau 1. Opinions sur les problèmes suscités par le tabagisme/l'abus d'alcool par rapport à l'usage de drogues illicites, en 2013 et 2018 (en %)

	Tabagisme		Abus d'alcool	
	2013	2018	2013	2018
Tout à fait d'accord	22	21	28	26
Plutôt d'accord	29	34	37	39
Plutôt pas d'accord	26	23	21	20
Pas du tout d'accord	21	19	11	12
Ne sait pas	2	3	2	3

Sources : EROPP 2013 et 2018, OFDT

Questions 2018 : « Si je vous dis : certains pensent que le tabagisme/l'abus d'alcool pose plus de problèmes à la société que l'usage des drogues. Êtes-vous... ? »

Par ailleurs, une minorité (28 %) des enquêtés estiment possible d'arriver « à ce que personne ne fume de tabac ». Ils sont pratiquement deux fois moins nombreux (17 %) dans le cas de l'alcool.

Interrogés sur la mise en place de nouvelles mesures pour lutter contre les consommations de tabac ou d'alcool, les enquêtés se montrent plus réservés. Si la plupart (64 %) ne rejettent pas, par exemple, la possibilité d'interdire totalement la publicité pour l'alcool (ce qui correspondrait à un durcissement de la loi Évin), ils sont en revanche plus circonspects sur les politiques d'augmentation des prix. Ainsi, plus de la moitié (55 %) désapprouvent l'idée d'une augmentation du prix du tabac² pour en limiter l'accessibilité et plus des deux tiers (67 %) sont contre l'idée d'une augmentation régulière du prix des boissons alcoolisées, à l'exemple de ce qui a été fait jusqu'ici pour les cigarettes.

Opposition à la légalisation du cannabis mais large consensus en faveur de son usage thérapeutique

Un peu plus de un répondant sur deux (54 %) dit ne pas être favorable à la légalisation du cannabis, un tiers des personnes interrogées (33 %) étant complètement en désaccord avec cette éventualité (figure 1).

Lorsque que l'on explicite un modèle de régulation possible, l'opinion des Français se durcit, puisque 61 % des personnes interrogées indiquent être défavorables à l'idée que le cannabis puisse être mis en vente libre comme le tabac ou l'alcool. Cette proportion apparaît toutefois en recul par rapport à l'enquête 2013, où ils étaient 77 % à se déclarer opposés à cette éventualité (figure 2).

En revanche, une très large majorité des Français interrogés (91 %) estiment en 2018 que la consommation de cannabis pourrait être prescrite par les médecins dans le cadre de certaines maladies graves ou chroniques, plus de la moitié des répondants (56 %) étant tout à fait d'accord avec cette proposition (figure 3).

2. Les réponses à cette question sont à lire dans le contexte socio-politique du dernier trimestre 2018 marqué par le mouvement des « gilets jaunes ».

Figure 1. Opinions sur la légalisation du cannabis en 2018 (en %)

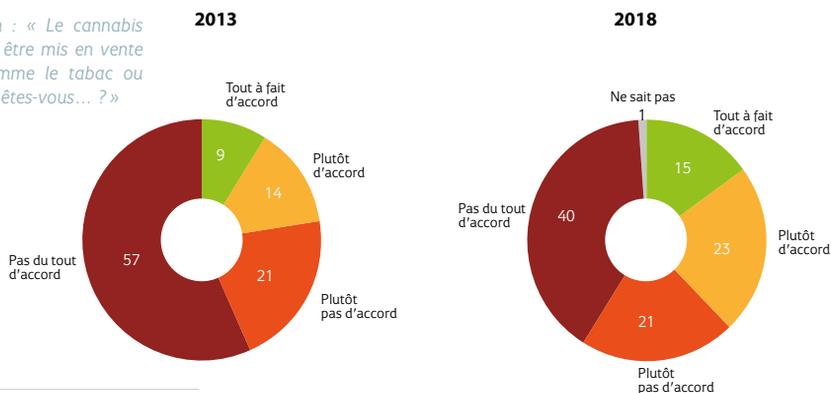


Question : « Seriez-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord pour que le cannabis soit légalisé ? »

Source : EROPP 2018, OFDT

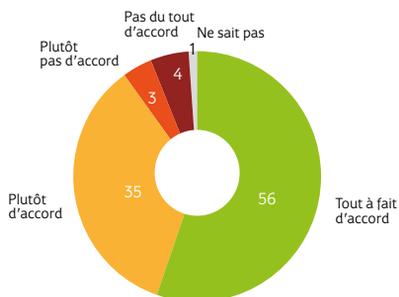
Figure 2. Opinions sur la vente libre du cannabis comme le tabac et l'alcool en 2013 et 2018 (en %)

Question : « Le cannabis pourrait être mis en vente libre comme le tabac ou l'alcool ; êtes-vous... ? »



Source : EROPP 2013-2018, OFDT

Figure 3. Opinions sur l'utilisation du cannabis dans un cadre médical (en %)



Question : « La consommation de cannabis pourrait être prescrite par les médecins dans le cadre de certaines maladies graves ou chroniques ; êtes-vous... ? »

Source : EROPP 2018, OFDT

Héroïne et cocaïne invariablement perçues comme dangereuses dès le premier usage

Depuis la première enquête en 1999, EROPP interroge les Français sur leur perception de la dangerosité des différents produits selon différentes fréquences de consommation (dont la simple expérimentation sans consommation ultérieure).

Le classement des substances jugées dangereuses dès le stade de l'expérimentation n'a pas changé depuis 1999. La plupart des répondants considèrent l'héroïne (82 %) et la cocaïne (76 %) comme des substances dangereuses dès le premier usage (tableau 2). Un sur deux partage cet avis pour le cannabis (46 %). À l'inverse, pour le tabac et l'alcool, c'est principalement l'usage quotidien qui est perçu dangereux pour la santé par respectivement 47 % et 65 % des répondants. Une minorité des enquêtés citent l'expérimentation comme seuil de dangerosité pour ces deux substances licites : 34 % pour le tabac et 10 % pour l'alcool.

Tableau 2. Perception de la dangerosité des drogues dès l'expérimentation (en %)

	2013	2018
Héroïne	90	82
Cocaïne	85	76
Cannabis	54	46
Tabac	41	34
Alcool	11	10

Question 2018 concernant le cannabis : « Selon vous, à partir de quand devient-il dangereux pour la santé de fumer du cannabis ? »

Source : EROPP 2018, OFDT

Adhésion au principe des salles de consommation à moindre risque

En 2016, les premières salles de consommation à moindre risque (SCMR) ouvraient à Paris et à Strasbourg. Il a semblé important d'interroger les Français sur leur connaissance et leur adhésion à ce dispositif qui ont pu faire à l'époque de leur mise en place l'objet de vifs débats.

Tableau 3. Opinion des Français sur les SCMR existantes (en %)

	2018
Très bonne chose	30
Plutôt bonne chose	51
Plutôt mauvaise chose	9
Très mauvaise chose	8
Ne sait pas	3

Question 2018 : « Il en existe actuellement 2 en France (à Paris et à Strasbourg). Trouvez-vous que c'est une ... ? »

Source : EROPP 2018, OFDT

Une large majorité (82 %) avait déjà entendu parler de l'existence des SCMR et une part tout aussi importante (81 %) estime que les deux salles existantes actuellement en France (à Paris et Strasbourg) sont une bonne chose (tableau 3). La mise en place d'autres salles en France reçoit également l'adhésion de trois quarts des personnes interrogées (76 %)³.

Enfin, depuis le tout premier exercice, l'enquête EROPP interroge l'adhésion à l'idée que l'« on peut arriver à ce que personne ne se drogue ». En 2018, comme en 1999, sept enquêtés sur dix (71 %) ont dit ne pas souscrire à cette opinion, sans qu'il soit cependant possible de savoir si c'est la perspective qu'ils réfutent ou si, de manière plus pragmatique, ils considèrent tout simplement que ce n'est pas possible en pratique.

3. EROPP avait également abordé le thème des SCMR en 2008 puis 2012. Cependant, les formulations proposées ont évolué, ne permettant pas de comparaisons (Jaufret-Roustide, 2013). L'enquête a étoffé sa question en informant les enquêtés sur le contexte et les ambitions des SCMR. En 2018, notamment, le paragraphe introductif suivant était lu à l'enquêté : « Il s'agit d'un espace réservé aux personnes qui s'injectent des drogues où elles peuvent venir consommer les produits qu'elles apportent dans de bonnes conditions sanitaires en présence d'un personnel formé afin d'éviter les overdoses et les infections et éviter qu'elles s'injectent dans l'espace public. »